

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il me semble que le ministre des Pêches et des Océans et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont abordé cette question dans les réponses qu'ils ont données précédemment, notamment en affirmant que la conservation est l'une des principales préoccupations du gouvernement. Ils ont également mentionné que le gouvernement américain avait entamé des négociations—avec le conseil régional de la Nouvelle-Angleterre, je crois—pour convaincre cet organisme d'adopter des mesures de conservation compatibles avec le maintien des stocks halieutiques.

M. Miller: En toute déférence, monsieur le premier ministre, c'est à vous que j'aimerais poser la question suivante:

Il est devenu assez évident que le ministre des Pêches et des Océans et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du gouvernement actuel, du gouvernement conservateur précédent et des gouvernements libéraux antérieurs n'ont pu obtenir du gouvernement des États-Unis de garanties de ce genre. Nous n'avons réussi à obtenir aucune collaboration au sujet de ce traité par les voies normales, c'est-à-dire le ministère des Pêches et des Océans et le ministère des Affaires extérieures. Je pense qu'il vous incombe maintenant, compte tenu de l'échec...

Une voix: Règlement!

M. Miller: ... des voies normales, de demander au président des États-Unis d'imposer un programme de gestion visant à assurer la protection des stocks de la côte est. Ce qui ne se fait pas actuellement. Allez-vous intervenir auprès du président des États-Unis pour qu'il fasse quelque chose à ce sujet?

● (1430)

M. Trudeau: Posez-vous la question à madame le Président?

M. Miller: Le premier ministre pourrait-il nous assurer qu'en sa qualité de premier ministre du Canada, il va demander la mise en œuvre d'un plan pour protéger les stocks de poissons et les revenus des pêcheurs canadiens?

M. Trudeau: Madame le Président, je tiens à dire au député qu'il déforme les faits lorsqu'il dit que notre gouvernement et en fait celui des États-Unis n'ont rien fait en vue de l'application des dispositions du traité. Bien au contraire, le gouvernement de M. Carter nous a répété à plusieurs reprises ces deux dernières années, qu'il allait faire tout son possible pour que le traité soit ratifié. On peut donc dire qu'aussi bien le précédent gouvernement américain, notre gouvernement comme celui du chef de l'opposition se sont efforcés de faire ratifier le traité. Ce qui s'est passé, en fait, c'est que le Sénat américain n'a pas ratifié le traité. Pour nous, les réunions de demain et d'après-demain visent essentiellement à maintenir la cordialité des relations entre les États-Unis et le Canada.

Nous supposons que le président des États-Unis a adopté cette attitude, non parce qu'il souhaite mettre un terme à la prospérité des pêcheurs canadiens et américains, mais parce

qu'il a d'autres projets en tête qui profiteront à nos deux pays. La Chambre doit donc admettre que si le traité n'a pas été ratifié depuis deux ans, ce n'est pas la faute du gouvernement américain mais bien celle du Congrès américain. C'est pourquoi nous tenons une nouvelle fois à ne pas blâmer le gouvernement américain de son attitude et nous allons, durant la visite du président américain à Ottawa, chercher une solution au problème dans un esprit de franche amitié.

M. Miller: Je demande une nouvelle fois que le premier ministre aborde cette question avec le président américain.

LES NÉGOCIATIONS DU TRAITÉ SUR LA PÊCHE AU SAUMON DE LA CÔTE OUEST

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, j'aurais une question supplémentaire à poser au ministre des Pêches et des Océans sur un sujet connexe. Il s'agit de la renégociation présentement en cours du traité sur la pêche au saumon de la côte ouest. Il faudra que les deux gouvernements fassent preuve de beaucoup de collaboration, de confiance et de bonne volonté pour conclure un traité juste et équitable pour les deux parties. Puisqu'il s'avère assez difficile de conclure un traité équitable à propos de la côte est, le ministre voudra-t-il reconsidérer la position du gouvernement qui garantit à perpétuité aux pêcheurs américains près de 14.5 millions de saumon sockeye et rose du fleuve Fraser? Le ministre est-il prêt à reconsidérer la position canadienne au sujet de traité sur le saumon de la côte ouest, laquelle est fondée sur la bonne volonté?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, pour que le député puisse mieux comprendre la question précédente, je lui rappelle que la loi américaine autorise le secrétaire au Commerce des États-Unis à limiter les pouvoirs des conseils régionaux. C'est précisément la question qui fera l'objet de mes entretiens demain après-midi avec le secrétaire au Commerce, M. Baldrige. Si nous parvenons à nous entendre et s'il est possible de protéger ainsi les réserves de pétoncles, nous pourrions sans doute éviter les dommages qui découleraient d'une pêche excessive.

Je ne voudrais pas cependant lier l'avenir du traité de la côte ouest avec les difficultés éprouvées sur la côte est. Nous avons toujours refusé de jouer les uns contre les autres les intérêts des pêcheurs et nous allons poursuivre dans cette voie. Je suppose que les négociations qui se poursuivent sur la côte ouest profitent des consultations permanentes et fréquentes avec les conseils régionaux et les groupes intéressés, à la fois canadiens et américains. C'est dans ces échanges qu'il y a le plus d'espoir. Le député sait que l'un des objectifs que poursuit le Canada sur la côte ouest est de restaurer le contrôle absolu du Canada sur le fleuve Fraser. Nous poursuivons toujours cet objectif.